

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES



Date d'expiration de la demande : ___ / ___ / ___
DEMANDEUR : _____ Prénom : _____
 NOM (en capitales) : _____
 Adresse du logement concerné par la demande : _____

TELEPHONE : 06 - _____ / @ : _____

PERIODE D'ABSENCE :

Du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___

Le logement est-il équipé d'une alarme ? - OUI - NON

PERSONNE A AVISER EN CAS D'ANOMALIE :

NOM (en capitales) : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

TELEPHONE : 06 - _____ / @ : _____

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS :

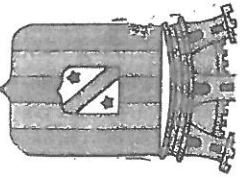
Possède-t-elle les clés du logement ? - OUI - NON
 Êtes-vous joignable pendant votre absence ? OUI - NON
 Si oui, à quelle adresse ? _____

TELEPHONE : 06 - _____ / @ : _____

Le déclarant certifie l'exactitude des renseignements mentionnée ci-dessus et s'engage à aviser le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie de tout retour anticipé."
 Date : ___ / ___ / ___
 Signature du demandeur : _____

Dates de passage						

PREVENTION DES CAMBRIOLAGES



PENSEZ A VEROUILLER
 vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.
 Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

PLACEZ EN LIEU SÛR
 vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture.

Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres. Evitez également les cachettes plutôt classiques comme la salle de bain et la chambre. Trouvez plutôt une cachette originale connu de vous seul.
Ne conservez pas chez vous d'argent liquide.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE,
 votre domicile doit paraître habité.

Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...

SIGNALEZ VOTRE ABSENCE À LA GENDARMERIE OU À LA POLICE MUNICIPALE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « TRANQUILLITE VACANCES ».

LES GENDARMES ET LA POLICE MUNICIPALE
 sont à votre service

Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage. (véhicule inhabituel, démarcheurs intempestifs, etc.)

EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 17

En cas de cambriolage, prévenez immédiatement la gendarmerie si possible en utilisant un autre téléphone que le vôtre (pour permettre aux enquêteurs d'identifier le dernier numéro appelé en utilisant la touche bis).
 Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre.
 Avant l'arrivée des enquêteurs, interdisez l'accès des lieux à toutes personnes sauf cas de nécessité.